

**FICHE DE CONSTATS**

Exploitant :**TITANOBEL**

Lieu de constat :Dépôt de **MAZAUGUES**

**DATE DE L'INSPECTION : 16/12/2020**

N°	Prescription contrôlée :	Constats :	NON CONFORME	SUSCEPTIBLE DE MED
1	Article 7.3.3 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 08/11/2012	Absence de débroussaillage sur une largeur de 20 mètres de part et d'autre de la voie d'accès desservant le site depuis la RD 95  Suites : <i>Mail de l'exploitant du 05/01/2021 :</i>  « Le rafraîchissement du débroussaillage sur une bande de 20 mètres de part est d'autre de la voie d'accès desservant le site depuis la RD 95 sera effectué courant premier semestre 2021 (délai : 30/06/2021). »	x	x
2	Article 1.7.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 08/11/2012	Un stock de palettes vides relativement important (environ 200 palettes) est situé entre l'atelier de fabrication et le bâtiment entrepôt . La présence d'un stockage de palettes de cette dimension n'est pas prise en compte dans l'étude des dangers.  Suites : <i>Mail de l'exploitant du 05/01/2021 :</i>  Le stock de palettes vides nécessaire à la fabrication de l'atelier de nitrate-fioul sera progressivement diminué de moitié à environ 100 palettes présentes (délai : 30/03/2021). La présence de palette bois comme support des sacs de nitrate-fioul est pour nous implicitement décrite dans l'étude de dangers notamment aux § 3.3.1., 3.3.3 et 3.5, mais ceci sera mieux précisé dans sa future mise à jour. Nous devons donc gérer un stock de palettes bois vides qui proviennent en amont de l'approvisionnement en explosifs et qui servent en aval à la création de palettes de nitrate-fioul, puis seront remontées avec les camions d'approvisionnement en retour vers l'usine de fabrication de Vonges (une petite partie finit en déchets bois – cf. § 3.7.3 de l'ED).	x	x

N°	Observations :	Constats :	PRESCRIPTION INADAPTÉE	SUITES DONNÉES
1	<b>Cuvette de rétention</b>	<b>Des bidons et entonnoirs sont présents dans la cuvette de rétention de la cuve à fioul réduisant de fait sa capacité</b>		Par mail du 05/01/2021 l'exploitant nous a informé avoir débarrassé la cuvette de rétention.